



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE

**Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat : avenant n°2 de
prolongation avec l’Agence Nationale d’Amélioration de l’Habitat
Renouvellement de l’OPAH – Étude pré-opérationnelle**

Séance ordinaire du jeudi 14 avril 2022 – Délibération n°16

L’an Deux Mille Vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, convoqué le sept avril, s’est réuni à Loches sous la Présidence de Monsieur Gérard HENAULT, Président de la Communauté de Communes.

Rapporteur : Christine Beffara

Une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat a été mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine pour une période de quatre ans (du 02 juillet 2018 au 30 juin 2022). Elle permet de soutenir les propriétaires dans leur démarche de travaux par l’attribution de subventions et par la prise en charge des frais d’accompagnement.

Le succès de l’opération, ses résultats satisfaisants et les bénéfices apportés au territoire en termes de service rendu à la population et d’impact sur l’environnement, par la contribution à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du PCAET et ainsi que d’activité économique locale.

Pour assurer la continuité des aides apportées aux occupants du parc privé, il est proposé de :

- renouveler le dispositif OPAH et lancer une étude pré-opérationnelle en vue de définir les objectifs de la future opération programmée,
- conclure un deuxième avenant à la convention de l’OPAH en cours sur une durée de 12 mois, sur les bases suivantes :

Augmentation des objectifs quantitatifs globaux

Sur la durée totale de l’OPAH, les objectifs quantitatifs globaux, passant de 801 à 1007 logements aidés, seraient modifiés de la manière suivante :

- LHI : objectifs passant de 24 à 30 logements
- Energie : objectifs passant de 500 à 630 logements
- Autonomie : objectifs passant de 255 à 320 logements
- Propriétaires bailleurs : objectifs passant de 22 à 27 logements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Logements de propriétaires occupants							
• dont logements indignes ou très dégradés	2	6	6	6	6	4	30
• dont travaux de lutte contre la précarité énergétique	40	130	130	130	130	70	630
• dont aide pour l'autonomie de la personne	25	65	65	65	65	35	320
Logements de propriétaires bailleurs							
• dont aide aux propriétaires bailleurs	3	5	5	5	5	4	27
TOTAL	70	206	206	206	206	113	1007

Modification des objectifs quantitatifs pour les aides complémentaires attribuées par la Communauté de communes

Les objectifs quantitatifs globaux pour les aides complémentaires attribuées par la Communauté de communes Loches Sud Touraine passeraient de 290 à 362 logements et seraient répartis comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Propriétaires occupants							
Volet énergétique	20	50	50	50	50	30	250
Volet énergétique : couplage énergie/autonomie	1	3	3	3	3	2	15
Volet énergétique : sortie de vacance	4	4	8	8	8	4	36
Volet autonomie	5	2	3	3	3	2	18
Volet LHI	2	6	6	6	6	4	30
Propriétaires bailleurs							
Volet PB	2	2	2	2	2	3	13
Total							362

Modifications des montants prévisionnels liés à l'opération

En conséquence, les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la collectivité maître d'ouvrage pour l'opération, passeraient de 1 539 364,00 € à 1 923 455.50 €, répartis selon l'échéancier suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
AE prévisionnels	164 513,50 €	374 779,00 €	386 679,00 €	384 091,50 €	384 091,50 €	229 301,00 €	1 923 455.50 €
Dont suivi animation part fixe	36 053,50 €	65 951,00 €	66 751,00 €	64 163,50 €	64 163,50 €	38 326,00 €	335 408.50 €
Dont ingénierie	58 163,00 €	169 528,00 €	169 528,00 €	169 528,00 €	169 528,00 €	94 975,00 €	831 250,00 €
Dont communication	35 597,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	85 597,00 €
Dont aides aux travaux	34 700,00 €	124 300,00 €	140 400,00 €	140 400,00 €	140 400,00 €	91 000,00 €	671 200,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le principe du renouvellement de l'OPAH et le projet d'avenant n°2 à la convention de l'OPAH en cours suivant les éléments qui viennent d'être présentés.

Le conseil communautaire, par délibération prise à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe du renouvellement du dispositif OPAH et le lancement d'une étude pré-opérationnelle.

- **VALIDE** le projet d'avenant n°2 à la convention OPAH qui permettra après sa signature d'adapter les objectifs de l'opération aux besoins du territoire,
- **VALIDE** les autorisations d'engagement pour l'opération et l'inscription aux budgets de l'exercice en cours et suivants, des crédits nécessaires au versement des aides communautaires complémentaires aux propriétaires privés selon les modalités précisées sur l'annexe 2 du projet d'avenant n°2,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- **CHARGE** Monsieur le Président d'appliquer la présente décision.

Fait à Loches, le 14 avril 2022
Réf. OPAH - Convention d'Opération Avenant 2

Pour extrait conforme
le Président de Loches Sud Touraine
Gérard HÉNAULT

Communauté de Communes LOCHES SUD TOURAINE
12, Avenue de la Liberté
37600 LOCHES
Tél : 02 47 91 19 20 - Fax : 02 47 91 60 28

SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 14 AVRIL 2022 à 18H Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON	ABILLY
Jean-Jacques MEUNIER	AZAY-SUR-INDRE
François LION	BARROU
Madeleine LAROCHE – Philippe MÉREAU - Sophie MÉTADIER	BEAULIEU-LES-LOCHES
Michel ALONSO	BEAUMONT-VILLAGE
Jean-Claude GALLAND	BETZ-LE-CHATEAU
Alain GUERIN	BOSSAY-SUR-CLAISE
Bernard MÉREAU	BOSSÉE
Marc DE BECDELIÈVRE	BOUSSAY
Thierry BUSSONNAIS	BRIDORÉ
Dominique MAURICE	CHAMBON
Nathalie BARRANGER – Frédéric VAILLANT	CHAMBOURG-SUR-INDRE
Jean-Louis DUMORTIER	CHANCEAUX-PRES-LOCHES
Serge GERVAIS	CHARNIZAY
Marie-Thérèse BRUNEAU	CHAUMUSSAY
Pascal DUGUÉ	CHÉDIGNY
Étienne ARNOULD	CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
Jacques BRANA	CIRAN
Patrick MERCIER	CIVRAY-SUR-ESVES
Alain ROCHER	CUSSAY
Chantal GUERLINGER - Michel LAVERGNE - Bruno MÉREAU	DESCARTES
Jean-Louis CHAMPIGNY	DOLUS LE SEC
Gilles CHAPOTON	DRACHÉ
Gérard HÉNAULT	FERRIÈRE-LARÇON
Gilbert SABARD	FERRIERE-SUR-BEAULIEU
Catherine MERLET	GENILLÉ
Alain MOREVE	LA CELLE-GUENAND
Martine TARTARIN	LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
Franck HIDALGO	LA GUERCHE
Christophe LE ROUX	LE GRAND PRESSIGNY
Christophe ADJADJ	LE LIÈGE
Éric DENIAU	LE LOUROUX
M-Laure DURAND - Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER	LIGUEIL
Marc ANGENAULT - Valérie GERVES - Anne PINSON	LOCHES
Chantal JAMIN - Adrien PAINCHAULT - Didier RAAS	LOCHES
Marie-Nicole SUZANNE - Louis TOULET	LOCHES
Nisl JENSCH	LOCHÉ-SUR-INDROIS
Gérard DUBOIS	MARCÉ-SUR-ESVES
Frédéric GAULTIER	MONTRÉSOR
Marie RONDWASSER	MOUZAY
Dominique COINTRE	NEUILLY-LE-BRIGNON
Éric MOREAU	NOUANS-LES-FONTAINES
Dominique FRELON	PAULMY
Jean-Paul CHARRIER	PREUILLY-SUR-CLAISE
Christine BEFFARA	REIGNAC-SUR-INDRE
Francis BAISSON	SAINT-FLOVIER
Patrick PASQUIER	SAINT-HIPPOLYTE
Joël PINGUET	SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
Cécile DERUYVER-AVERLAND	SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS

Pascal REAU
 Manon DELORME
 Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
 Nicole THIBAUT
 Jean-Jacques GABILET
 Gérard MARQUENET
 Vincent MEUNIER
 Maryse GARNIER
 Jacky PERIVIER - Sylvie VELLUET

Pouvoirs :

Monique GONZALEZ à Chantal GUERLINGER
 Joël MOREAU à Michel LAVERGNE
 Franck GEORGET à Valérie GERVES
 Frédérique LACAZE à Anne PINSON
 Anaïs AVRIL à Gérard DUBOIS (de la délib 11 à 17)
 Jacky CHARBONNIER à Éric MOREAU

Excusés – Absents :

Charlie GILLET
 Pascale MOREL
 Jean-Paul GAULTIER
 Pascal DEBAUD - Jacqueline HUCHET
 M. COLLIN LOUAULT
 Régis GIRARD
 Jean-Luc BUSIN
 Henri ALFANDARI
 Yannick PEROT
 Jean-François CRON
 Anaïs AVRIL (de la délib 11 à 17)
 Micheline GOUGET
 Bernard PIPEREAU - Marie-Eve MILLON
 Patrick BOURDAIS
 Bernard GAULTIER - Annie PUSSIOT-CRAVATTE
 Loïc BABARY
 Caroline KRIER
 Régine REZEAU
 Michel DUGRAIN
 Jean-Marie VANNIER

 Pierre LOUAULT
 Frédéric PRUNIER

Assistaient en outre à la réunion :

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
 Rabia TENOURI, Secrétaire des Assemblées
 Gilles CHAFFOIS, DGA
 Ingrid JAMIN, DGA
 Claire SAINT-LAURENT, DGA

SAINT-SENOCH
 SEPMES
 TAUXIGNY-SAINT-BAULD
 TOURNON-SAINT-PIERRE
 VARENNES
 VERNEUIL-SUR-INDRE
 VILLEDOMAIN
 VILLELOIN COULANGÉ
 YZEURES-SUR-CREUSE

DESCARTES
 DESCARTES
 LOCHES
 LOCHES
 LOUANS
 ORBIGNY

BOURNAN
 BRIDORÉ
 CIRAN
 CORMERY
 DESCARTES
 DOLUS LE SEC
 ESVES-LE-MOUTIER
 GENILLÉ
 LA CELLE-SAINT-AVANT
 LE PETIT-PRESSIGNY
 LOUANS
 LOUANS
 MANTHELAN
 ORBIGNY
 PERRUSSON
 REIGNAC-SUR-INDRE
 SENNEVIERES
 SEPMES
 VARENNES
 VOU

 Sénateur
 Pdt du Conseil de Développement

LOCHES SUD TOURAINE
 LOCHES SUD TOURAINE
 LOCHES SUD TOURAINE
 LOCHES SUD TOURAINE
 LOCHES SUD TOURAINE

Michel GUIGNAudeau a été élu secrétaire de séance.